



Commune de St Hilaire le Grand

INFORMATIONS MUNICIPALES DU 29/10/2020

➤ **Confinement** :

Un nouveau confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 octobre 2020 minuit. Destiné à lutter contre la nouvelle vague de l'épidémie de Covid-19, ce reconfinement est décidé pour une durée d'au moins quatre semaines, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Les déplacements hors de son domicile sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- aller travailler ;
- se rendre à un rendez-vous médical ;
- faire ses courses de première nécessité dans les commerces de proximité ;
- porter assistance à un proche ;
- accompagner son enfant à l'école ;
- se promener à proximité de son domicile pendant une heure.

Ces attestations sont téléchargeables sur le site www.interieur.gouv.fr ; la mairie pourra également vous en fournir en cas de besoin.

Nous vous demandons instamment de respecter ces mesures destinées à limiter la diffusion de l'épidémie. Les contrevenants s'exposent à des contraventions d'un montant de 135 euros.

➤ **Mairie** :

Le secrétariat de mairie reste ouvert au public. Toutefois, l'accueil, devant respecter un protocole de distanciation, se fait dans le couloir au rez-de-chaussée. Vous devez impérativement sonner sur le bouton d'appel afin que la secrétaire descende pour vous recevoir. Pour rappel, le port du masque est obligatoire.

Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez nous joindre par mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr ou par téléphone au 03 26 70 00 26 ou au 06 11 73 27 55.

➤ **École – Accueil périscolaire** :

Les écoles maternelle et primaire, les collèges et les lycées ainsi que l'accueil périscolaire restent ouverts aux horaires habituels avec des protocoles sanitaires renforcés.

Les transports scolaires seront assurés normalement.

➤ **Bibliothèque municipale** :

La bibliothèque est fermée jusqu'à la fin du confinement. Nous mettons en place un service de portage de livres à domicile. Si vous êtes intéressés, vous pouvez appeler aux numéros suivants :

06 18 85 06 91, 06 11 73 27 55 ou 06 25 31 24 16.

➤ **Personnes fragiles** :

En raison du confinement, la mairie et le CCAS se proposent de venir en aide aux personnes isolées, âgées, fragiles, en faisant leurs courses de première nécessité ou pour d'autres besoins. N'hésitez pas à appeler la mairie au 03 26 70 00 26 qui transmettra votre demande aux personnes bénévoles.



➤ **Rappel sécurité :**

La vie en milieu rural ne signifie pas que l'on ne soit pas tenu de respecter les règles de sécurité routière :

En cette période d'activité agricole intense, de nombreux tracteurs circulent dans les rues du village. La municipalité rappelle que les parents sont responsables des actes et agissements de leurs enfants. Nous vous incitons donc à être très vigilants et à rappeler à vos enfants les règles élémentaires du code de la route. **Redoublez de prudence notamment sur le trajet de l'école !**

D'autre part, il est demandé aux conducteurs d'engins agricoles de limiter leur vitesse dans le village.

Stationnement : lorsque vous venez déposer votre enfant à l'école, merci de vous garer sur la place de la mairie et non dans la rue Canart afin de laisser libre accès aux piétons et au bus. De même, le parking de l'école primaire doit rester libre afin de permettre au bus de manœuvrer.

➤ **Bulletin municipal :**

Vous êtes commerçant ou artisan à Saint-Hilaire-le-Grand ; si vous souhaitez paraître dans le bulletin annuel de la commune, merci d'en informer la mairie avant le 7 décembre.



Prenez soin de vous !